

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 27 Septembre 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 83

Pouvoirs : 14

Membres votants : 97

Date de la convocation : 20/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-sept septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Christian BAISSÉ, Anne BARTHOW, Valéry BEURIOT, Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Philippe BOULLIER, Françoise CANU, Sébastien CAVELIER, Manuel CHOLEZ, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Delphine DELACROIX-MALVASIO, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Valérie GUYOMARD, Patrick HAUTECHAUD, Marine HEULARD, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Marie-Françoise LECLERC, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Bernadette LIEDTS, Dominique MABIRE, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Denis SZALKOWSKI, Michel THOUIN, André VAN DEN DRIESSCHE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

Etaient absents/excusés : Francis AGASSE, Caroline BEAUMONT, Danielle CAMUS, Dominique CIVEL, Pascal COGNIN, Guillaume CROMBEZ, Christian DESLANDE, Jean-Marie GOSSE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Sébastien LERAT, Céline MACHADO, Brigitte PANNIER, Françoise TURMEL.

Pouvoirs : Sabrina BECHET donne procuration à Mickaël PEREIRA, Sandrine BOZEC donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Louis CHOAIN donne procuration à Patrick HAUTECHAUD, Sara FERAUD donne procuration à Frédérique PARIS, Pascal FINET donne procuration à Frédéric SCRIBOT, Sonia GUEDON donne procuration à Sébastien ROEHM, Jean-Pierre LE ROUX donne procuration à Myriam DUTEIL, Rémy LECAVELIER DESETANGS donne procuration à Lucette LECLERCQ, Françoise LEDUC donne procuration à André ANTHIERENS, Yannick LUCAS donne procuration à Valéry BEURIOT, Philippe MATHIERE donne procuration à Marie-Line BACHELOT, Marie-Lyne VAGNER donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Josiane VARAISE donne procuration à Frédéric DELAMARE, Guillaume WIENER donne procuration à Gérard LEMERCIER.

Délibération n° 145/2022 : Budget : Création d'un budget annexe déchets ménagers au 1^{er} janvier 2023

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1412-2 dont les dispositions renvoient aux articles L. 2221-2 et suivants, l'article L. 2313-1 et l'article L. 5214-16,

Considérant que la Communauté de Communes a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la collectivité a l'obligation de retracer dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part le produit perçu de la taxe précitée et les datations et participations reçues pour le financement du service et d'autre part, les dépenses directes et indirectes afférentes à l'exercice de la compétence d'enlèvement des ordures ménagères ;

Considérant que la collectivité a la possibilité d'individualiser le service public administratif assurant la gestion des déchets par la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;

Considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite retracer les comptes du service gestion des déchets dans une comptabilité distincte et individualisée afin d'établir le coût réel du service financé par la TEOM ;

Considérant que le budget annexe est soumis à l'instruction budgétaire et comptable de la collectivité de rattachement, soit la nomenclature M 14

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **CREE** à compter du 1^{er} janvier 2023 un budget annexe gestion des déchets à la seule autonomie financière qui sera soumis à la nomenclature M 14 ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
83	14	97	0	97	0	97

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220927-145_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022

Affichage : 06/10/2022

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

